

MDT - Programme de l'orientation Architecture du paysage – Plein temps version du 15.12.2022

Module d'approfondissement HES-SO (AT-DVR et AT-PTP conjoint)

Module HES-SO

Module UNIGE

Semestre 1 – 33 ECTS

AT-DVR/T406275 - Atelier de développement régional

DAT 1 - Droit de l'aménagement du territoire - base

TMB - Transport et mobilité

T406014 - Méthodologie de l'aménag. et conduite de projet

T406025 - Histoire et théories de l'urbanisme

T416004 – Politiques du paysage

Semestre 2 – 27 ECTS

AT-PTP/T406022 - Atelier proj. de territoire, proj. de paysage

CEA - Climat, énergie et aménagement du territoire

CPU – Campagnes et périurbain

JPA – Jardins et patrimoine

SPL – Space landscape

T406258 – Paysage et médiation

Semestre 3 – 18 ECTS

AT-APP – Atelier d'approfondissement du proj.de paysage

HTP – Histoire et théories du paysage

SIG – SIG appliqué à l'atelier

URV1 – Urbanisme végétal - avancé

Semestre 4 – 30 ECTS

TM - Travail de master

Options conseillées

DAT 2 - Droit de l'aménagement du territoire - approfondissement

MDT - Programme de l'orientation Architecture du paysage – Temps partiel version du 15.12.2022

Module d'approfondissement HES-SO (AT-DVR et AT-PTP conjoint)

Module HES-SO

Module UNIGE

Semestre 1 – 15 ECTS

Semestre 2 – 18 ECTS

Semestre 3 – 18 ECTS

Semestre 4 – 9 ECTS

Semestre 5 – 18 ECTS + TM

Semestre 6 – 30 ECTS

AT-DVR/T406275 - Atelier de développement régional

AT-PTP/T406022 - Atelier proj. de territoire, proj. de paysage

AT-APP – Atelier d'approfondissement du proj.de paysage

CEA - Climat, énergie et aménagement du territoire

T406014 - Méthodologie de l'aménag. et conduite de projet

DAT 1 - Droit de l'aménagement du territoire - base

CPU – Campagnes et périurbain

HTP – Histoire et théories du paysage

JPA – Jardins et patrimoine

T406025 - Histoire et théories de l'urbanisme

TMB - Transport et mobilité

T406258 – Paysage et médiation

SIG – SIG appliqué à l'atelier

SPL – Space landscape

T416004 – Politiques du paysage

URV1 – Urbanisme végétal - avancé

TM - Travail de master

TM - Travail de master

Options conseillées

DAT 2 - Droit de l'aménagement du territoire - approfondissement

MASTER EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Architecture du paysage version du 26.01.2023

Objectifs et contenu des cours obligatoires			
Code	Intitulé	Crédits ECTS	Périodes encadrées
AT-APP	Atelier d'approfondissement de proj. de paysage	9 ECTS	112 périodes
Compétences visées / Objectifs		Contenu	
<p>À la fin de ce cours, l'étudiant-e-s sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les caractéristiques d'un territoire et d'un paysage, dans une vision spatio-temporelle. • Comprendre les mécanismes, les politiques, les jeux d'acteurs et les stratégies d'évolution et de transformations du territoire et du paysage : • Formaliser des propositions qui mêlent les dimensions écologiques, culturelles, sociales et économiques. • Soutenir et proposer la mise en œuvre d'un projet complexe de paysage à grande échelle, intégrant les dimensions naturelles, sociales, historiques et économiques à l'aide notamment des outils réglementaires existants. • Expliciter devant différents publics la prise en compte des éléments d'une dynamique paysagère et urbaine. • Estimer, argumenter, justifier du programme d'aménagement d'un grand territoire, • Construire une vision synthétique. 		<p>Cet atelier permet d'approfondir la conception d'un projet de paysage de façon individuelle mais en utilisant les ressources et savoirs d'autres disciplines (écologie, histoire, géographie physique, sociologie, architecture, urbanisme réglementaire...). Il propose de manipuler l'ensemble des différents éléments et méthodes de planification et de formalisation des espaces par le biais de l'analyse et du "projet de paysage". Il interroge les nouvelles formes de relation à travers les échelles territoriales et locales.</p> <p>Il permet de comprendre les problématiques et complexité de la planification et d'aménagement des projets de paysages et territoriaux.</p>	

MASTER EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Architecture du paysage version du 26.01.2023

Objectifs et contenu des cours obligatoires			
Code	Intitulé	Crédits ECTS	Périodes encadrées
AT-DVR/T406275	Atelier de développement régional	9 ECTS	112 périodes
Compétences visées / Objectifs		Contenu	
<p>L'atelier propose une première expérience dans la conception de projets territoriaux dans une optique de transition écologique. L'objectif est de fournir un diagnostic d'un territoire régional. Ce diagnostic est basé sur une description du site par le prisme d'une ou plusieurs thématiques et sur une esquisse des possibles mutations à envisager. La production de l'atelier s'appuiera sur des visites de terrain et des interventions théoriques et méthodologiques.</p> <p>À la fin de ce cours, l'étudiant-e-s sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les caractéristiques d'un territoire et d'un paysage, dans une vision spatio-temporelle, • Comprendre les mécanismes, les politiques et les stratégies d'évolution et de transformations du territoire et du paysage et formaliser des propositions qui rassemblent les dimensions écologiques, culturelles, sociales et économiques. • Soutenir et proposer la mise en œuvre d'un projet complexe de paysage à grande échelle, intégrant les dimensions naturelles, sociales, historiques et économiques. • Planifier et formaliser la conception des espaces à l'échelle territoriale • Expliciter devant différents publics la prise en compte des éléments d'une dynamique paysagère. • Estimer, argumenter, justifier du programme d'aménagement d'un grand territoire, • Construire une vision synthétique. 		<p>Les étudiants se familiariseront avec la problématique du développement territorial dans une perspective de transition écologique. Ils acquerront des compétences dans le domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du diagnostic territorial : comprendre un territoire complexe et étudier l'histoire de ses transformations selon différents points de vue tels que l'urbanisme, la morphologie, le paysage, la mobilité, etc. • des projets territoriaux : comprendre les attentes des acteurs locaux, élaborer un projet capable de fédérer différentes politiques sectorielles, etc.. <p>Les étudiants mettront en œuvre une logique d'analyse et une logique de projet dans une optique d'interdisciplinarité et de transdisciplinarité. Ils réaliseront un projet par équipes composées de personnes de formations diverses en favorisant l'échange et la concertation. Cette démarche implique l'apprentissage de la gestion d'une équipe de projet (rôles des partenaires, mobilisation des compétences, calendrier des principales étapes, etc.).</p> <p>Enfin, un accent particulier sera mis sur les outils et méthodes qui composent le savoir-faire des spécialistes en développement territorial. Des interventions sont ainsi consacrées à l'apprentissage de différentes techniques de représentation du projet : la lecture du paysage et le dessin d'analyse du territoire (dessin à main levée, schémas, croquis, coupes de terrain, etc.), la récolte et le traitement de l'information géographique (sources, indicateurs, etc.).</p> <p>Cet atelier permet de comprendre les problématiques ainsi que la complexité des projets de paysages et de territoire.</p>	

MASTER EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Architecture du paysage version du 26.01.2023

Objectifs et contenu des cours obligatoires			
Code	Intitulé	Crédits ECTS	Périodes encadrées
AT-PTP/T406022	Atelier proj. de territoire, proj. de paysage	9 ECTS	112 périodes
Compétences visées / Objectifs		Contenu	
<p>À la fin de ce cours, l'étudiant-e-s sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Analyser les caractéristiques d'un territoire et d'un paysage, dans une vision spatio-temporelle, · Comprendre les mécanismes, les politiques et les stratégies d'évolution et de transformations du territoire et du paysage et formaliser des propositions qui rassemblent les dimensions écologiques, culturelles, sociales et économiques. · Soutenir et proposer la mise en œuvre d'un projet complexe de paysage à grande échelle, intégrant les dimensions naturelles, sociales, historiques et économiques. · Expliciter devant différents publics la prise en compte des éléments d'une dynamique paysagère. · Estimer, argumenter, justifier du programme d'aménagement d'un grand territoire, · Construire une vision synthétique. 		<p>Cet atelier permet de comprendre les problématiques et complexités de planification et d'aménagement des projets de paysages et territoriaux.</p> <p>Il privilégie une démarche transversale et transdisciplinaire mêlant des approches quantitatives à des analyses plus sensibles du paysage. Sur la base de cette compréhension des problématiques du territoire étudié, les étudiants, par groupes, développent un projet, abordant les différentes échelles de sa mise en œuvre.</p>	

MASTER EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Architecture du paysage version du 26.01.2023

Objectifs et contenu des cours obligatoires			
Code	Intitulé	Crédits ECTS	Périodes encadrées
CEA	Climat, énergie et aménagement du territoire	3 ECTS	28 périodes
Compétences visées / Objectifs		Contenu	
<p>À la fin de ce cours, l'étudiant-e sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Maîtriser les principaux enjeux actuels du climat et de l'énergie à l'échelle territoriale (paysage, nuisances environnementales, rétributions-compensations, etc.) •Caractériser les différents types de projets climat et énergie territoriaux et identifier les défis et les zones d'incertitudes (techniques, sociales, spatiales, juridiques, etc.) •Connaître les modalités de développement de ces projets en Suisse et à l'appui d'exemples internationaux ainsi que différentes solutions opérationnelles en aménagement du territoire pour répondre aux enjeux climatiques et énergétiques 		<p>Le cours est organisé en 2 blocs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un bloc connaissances de base portant sur les grandes dynamiques climatiques et énergétiques aux différentes échelles territoriales. -Un bloc approches territoriales traitant des modalités de prise en charge des enjeux climatiques et énergétiques par les démarches d'aménagement du territoire, en Suisse et dans d'autres contextes. 	

MASTER EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Architecture du paysage version du 26.01.2023

Objectifs et contenu des cours obligatoires			
Code	Intitulé	Crédits ECTS	Périodes encadrées
CPU	Campagnes et périurbain	3 ECTS	28 périodes
Compétences visées / Objectifs		Contenu	
<p>À la fin de ce cours, l'étudiant-e-s sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manipuler et superposer des problèmes de spatialités avec différentes fonctions • Formuler des hypothèses de planification, d'élaboration conceptuelle et les formaliser dans l'espace en intégrant et rassemblant l'ensemble de problématiques et de types d'usages. • De formaliser des visions transversales entre les différentes échelles des espaces de campagne et péri-urbain • De schématiser, organiser et développer des hypothèses alliant différentes fonctions d'usages et contraintes • Conceptualiser et formaliser des solutions de spatialités pour les aménagements et la gestion des espaces. • Relier des éléments de conception à des problématiques de société. • Interroger les problématiques et enjeux contemporains des campagnes et des espaces péri-urbains. 		<p>Cet atelier permet une approche d'une planification des campagnes périurbaines permet d'approfondir de façon individuelle la conception d'un projet de paysage, en accompagnement d'un projet territorial visant à organiser les différentes fonctions d'une campagne péri-urbaine.</p> <p>Il propose d'identifier les prestations écosystémiques de ces espaces, telles que les services d'approvisionnement, de régulation, culturels ou de soutien et d'établir les liens avec l'urbain.</p> <p>Il propose de manipuler l'ensemble des différents éléments et méthodes de planification et de formalisation des espaces. Il interroge les nouvelles formes de relation à travers les échelles territoriales et locales.</p> <p>Il permet de comprendre les problématiques et complexité de la planification et d'aménagement des projets de paysages et territoriaux.</p>	

MASTER EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Architecture du paysage *version du 26.01.2023*

Objectifs et contenu des cours obligatoires			
Code	Intitulé	Crédits ECTS	Périodes encadrées
DAT1	Droit de l'aménagement du territoire - base	3 ECTS	28 périodes
Compétences visées / Objectifs		Contenu	
<p>À la fin de ce cours d'initiation au droit de l'aménagement du territoire, l'étudiant-e-s sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les grands principes des droits fédéraux et cantonaux en matière d'aménagement du territoire et leurs principales évolutions récentes • Identifier l'articulation entre les différents outils juridiques applicables à l'aménagement du territoire : lois, ordonnances, conceptions, concepts, règlements d'urbanisme, plans directeurs, plan d'affectation, etc. <p>Il est à noter que ce cours de base est complété par un module DAT 2 – Approfondissement.</p>		<p>Ce module propose un apprentissage analytique et pratique du droit de l'aménagement du territoire en Suisse. Ce module répondra à deux questions : quels sont les grands principes du droit de l'aménagement et les outils utilisables pour le mettre en œuvre ? quels sont les effets attendus de ces outils dans les situations concrètes rencontrées sur le terrain en aménagement du territoire ?</p> <p>Principales notions traitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction au droit public et administratif : sources du droit, hiérarchie des normes, élaboration des règles de droit, principes généraux du droit public et administratif, contrôle des règles de droit et ses acteurs, garantie de la propriété et ses limites • Droit de l'aménagement du territoire : contexte et buts définis par la législation fédérale et les législations cantonales, évolutions récentes, principes de l'aménagement du territoire, organisation de l'aménagement du territoire, instruments de l'aménagement, questions actuelles • Droit de la protection de la nature et du paysage : contexte et buts des législations fédérales et cantonales, principes généraux, organisation, outils spécifiques, exemples d'application 	

MASTER EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Architecture du paysage version du 26.01.2023

Objectifs et contenu des cours obligatoires			
Code	Intitulé	Crédits ECTS	Périodes encadrées
HTP	Histoire et théories du paysage	3 ECTS	28 périodes
Compétences visées / Objectifs		Contenu	
<p>À la fin de ce cours, l'étudiant-e-s sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interroger les problématiques et enjeux contemporains du paysage au regard de l'histoire des principales théories du paysage, des courants de pensée, et leurs permanences et ruptures. • Identifier différents courants de pensée théoriques et de la fabrique de la culture du projet de paysage. • Déconstruire et questionner les cadres de pensée du paysage : nature, patrimoine, esthétique,... • Se positionner à la croisée des regards, des approches disciplinaires et des cultures professionnelles ; engager une pensée de la complexité. • Reconnaître dans des exemples de cas d'études pratiques des interactions entre expression formelle et pensée conceptuelle, reconnaître la diversité des expressions formelles. • Relier des démarches et éléments de conception à des problématiques de société, à des enjeux politiques et sociaux. • Comparer des éléments de formalisation de projet et estimer des degrés d'implication dans des problématiques. • Formuler un questionnement, argumenter, justifier des choix, des valeurs, des pratiques, faire preuve de réflexivité. 		<p>Le cours associe des moments de cadrage historique et théorique, des conférences proposées par des représentant-es de diverses disciplines questionnant le paysage et ses enjeux, et des séances de dialogue avec les spécialistes du projet de paysage préparées et animées par les étudiants.</p> <p>Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les évolutions des pensées paysagères et nourrir une réflexion personnelle et critique ; • Acquérir des repères historiques et conceptuels ; • Positionner le projet dans une trajectoire intellectuelle. <p>Des exemples de projet de paysage permettront d'illustrer et de problématiser les rapports entre ces projets et le cadre théorique posé.</p>	

MASTER EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Architecture du paysage version du 26.01.2023

Objectifs et contenu des cours obligatoires			
Code	Intitulé	Crédits ECTS	Périodes encadrées
JPA	Jardins et patrimoine	3 ECTS	28 périodes
Compétences visées / Objectifs		Contenu	
<p>À la fin de ce cours, l'étudiant-e-s sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les niveaux de protections légaux des jardins historiques et les chartes régissant les interventions sur ces sites (restauration, rénovation, création). • Reconnaître les apports des différents styles de l'art des jardins par des outils d'analyse et des références théoriques. • Qualifier les éléments structurants les jardins patrimoniaux pour les analyser, les comparer et envisager leur variété. • Comprendre le rôle central des arbres dans la composition et l'analyse d'un jardin historique grâce à des données techniques et des références historiques. • Décrire des exemples de parcs et jardins genevois en les replaçant dans un contexte national, voir international. 		<p>Ce cours présente l'histoire de l'art des jardins en s'appuyant sur des projets genevois abordant l'archéologie, la conservation, la restauration du patrimoine. Les parcs et jardins sont situés dans l'évolution de leur contexte urbain.</p> <p>Il permet particulièrement de comprendre les différentes mesures de protections et les politiques locales de conservation.</p> <p>Il présente les sources historiques que sont les principaux traités de jardins depuis le 17^e siècle en Europe.</p> <p>Il présente et permet d'acquérir des outils de création contemporaine de projet dans un tissu patrimonial.</p> <p>Il ouvre des pistes de réflexion sur des sciences proches du jardin et qui l'alimentent - dendrologie, botanique, écologie- vue sous un angle historique et/ou pratique.</p>	

MASTER EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Architecture du paysage version du 26.01.2023

Objectifs et contenu des cours obligatoires			
Code	Intitulé	Crédits ECTS	Périodes encadrées
SIG	SIG appliqué à l'atelier	3 ECTS	28 périodes
Compétences visées / Objectifs		Contenu	
<p>À la fin de ce cours, l'étudiant-e-s sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Relier des éléments de conception à des problématiques d'analyse spatiale et de représentation cartographique. •Interroger les problématiques et enjeux contemporains du paysage au regard des systèmes informatiques géographiques. •Optimiser le projet grâce aux SIG et formaliser leurs utilisations de façon pertinentes. 		<p>Ce cours SIG appliqué fait l'objet d'une alternance entre des cours théoriques, la constitution d'un socle de base durant les 3 premières semaines d'atelier, et notamment l'analyse et l'extraction de données et outils complémentaires (profil de terrain ou les couches socio-économiques) et le suivi en atelier. Les interventions présentent le basculement du projet d'urbanisme au SIG (données et attributs compatibles) et le lien avec le WEB (Guichet cartographique), les techniques de repérage sur le terrain avec des outils portables (tablette et téléphones...) et les nouveaux outils (maquette 3D, réalité augmentée...)</p> <p>Les exemples de projet de paysage permettront d'illustrer et de problématiser les rapports entre leurs représentations et le suivi développement et d'évolution dans le temps.</p>	

MASTER EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Architecture du paysage *version du 26.01.2023*

Objectifs et contenu des cours obligatoires			
Code	Intitulé	Crédits ECTS	Périodes encadrées
SPL	Space landscape	3 ECTS	28 périodes
Compétences visées / Objectifs		Contenu	
<p>À la fin de ce cours, l'étudiant-e sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et gérer les géodonnées nécessaires en lien avec la problématique paysagère à traiter • Réaliser des analyses géospatiales utiles au projet de paysage • Elaborer des maquettes virtuelles 3D du paysage à différentes échelles, intégrant des projets BIM. 		<p>1. Géodonnées pour représenter le paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Source de géodonnées • Extraction et préparation <ul style="list-style-type: none"> o MNT, MNS o Orthophotos, historiques o Couverture du sol (forêt, eau, agriculture, urbanisation, ...), carte des milieux et infrastructure écologique o Construction (bâtiments 2D/3D, infrastructures routières et ferroviaires, réseaux sous-sols, ouvrages d'art, mobilier urbain, ...) o Technologies d'acquisition (Lidar, Drone) o Illustrations, photos et vidéos géolocalisées <p>2. Collecte et organisation des géodonnées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une application de collecte de géodonnées en ligne • Gestion des photos géolocalisées <p>3. Analyse et géotraitement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déblais/remblais • Hydrologie • Bassin de vue • Eréquentation et pression démographique • Sélection de site • Indicateurs paysagers, Landform, ZonalMetrics <p>4. Maquette numérique 3D web</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction au BIM pour le paysage • Publication d'une scène web 3D <p>5. Maquette numérique du territoire (Cinema4D)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Génération de maquette virtuelle 3D du territoire dans Cinema4D; • Déplacement dans une scène en 3D et enregistrer un point de vue ; • Texturation d'une scène simple à partir d'images ou de textures procédurales ; • Eclairage simple d'une scène 3D ; • Réglage simple de paramètres de rendu dans un logiciel 3D ; • Génération d'une image ou d'un film depuis une scène 3D ; <p>6. Maquette numérique de projet (Cinema4D)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modélisation de volumes simples représentant des bâtiments ou des ouvrages d'art dans Cinema4D; • Insertion de la végétation projetée (arbres, arbustes) ; • Texturation de différents types de surface (minéral, végétal, ...); • Suppression d'éléments existants dans une maquette virtuelle du territoire ; <p>Il est porté et localisé à HEPIA Prairie en raison des logiciels requis.</p>	

MASTER EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Architecture du paysage *version du 26.01.2023*

Objectifs et contenu des cours obligatoires			
Code	Intitulé	Crédits ECTS	Périodes encadrées
T406014	Méthodologie de l'aménag. et conduite de projet	6 ECTS	28 périodes
Compétences visées / Objectifs		Contenu	
<p>Le cours fournit aux étudiants un aperçu de la diversité des outils et méthodes nécessaires pour comprendre, aménager et projeter la ville et le territoire contemporain</p>		<p>Le cours considère la planification et le projet urbain comme des moyens privilégiés d'intervention sur l'espace et d'organisation des territoires. Les formes urbaines et paysagères sont analysées et liées aux cadres processuels, organisationnels et juridiques qui les produisent.</p> <p>Le cours est organisé en volets qui appréhendent le territoire par des méthodes différentes : la représentation graphique, l'analyse de la morphologie urbaine et des usages, les outils administratifs et juridiques de l'aménagement du territoire, les méthodes de conduite de projets (linéaire, par strate, par scénario ou complexe), et l'analyse des jeux d'acteurs.</p>	

MASTER EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Architecture du paysage version du 26.01.2023

Objectifs et contenu des cours obligatoires			
Code	Intitulé	Crédits ECTS	Périodes encadrées
T406025	Histoire et théories de l'urbanisme	6 ECTS	28 périodes
Compétences visées / Objectifs		Contenu	
<ul style="list-style-type: none"> - Rendre compte des différentes théories pour penser la ville et développement urbain. - Présenter les outils et concepts de l'aménagement des villes de la Révolution industrielle jusqu'à aujourd'hui en relation avec leur contexte d'émergence. - Initier les participants aux fondamentaux de l'urbanisme de projet, au moyen de la notion de postures. - Questionner les métiers de l'urbanisme, du point de vue de leurs savoirs et savoir-faire. 		<p>Qu'est-ce que l'urbanisme ? Que fait-on, quand on fait de l'urbanisme ? Qu'est-ce qu'être urbaniste en ce début de XXI siècle ?</p> <p>Le cours d'Histoire et théories de l'urbanisme s'attache tout autant à la compréhension de la «nature» complexe de cet attelage de savoirs et pratiques relatifs à la ville inventé entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle, qu'à l'éclaircissement de ses conditions d'exercice ou la compréhension des transformations actuelles de ses métiers.</p> <p>Dans un premier temps, c'est ainsi à la constitution de la discipline que s'intéresse le cours. Une approche généalogique permet de saisir les conditions d'émergence de l'urbanisme comme science des villes puis son institution comme discipline technico-politique, portée par des mouvements, des écoles, des corps de l'État'</p> <p>La deuxième partie de l'enseignement focalise sur la renaissance de l'urbanisme de projet, en Italie d'abord, puis ses traductions dans l'urbanisme de projet « à la française » et ses modalités helvétiques.</p> <p>En conclusion, le cours questionne les mutations contemporaines de l'urbanisme de projet, singulièrement du point de vue des transformations légales, organisationnelles, mais aussi technologiques de la pratique.</p>	

MASTER EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Architecture du paysage version du 26.01.2023

Objectifs et contenu des cours obligatoires			
Code	Intitulé	Crédits ECTS	Périodes encadrées
T406258	Paysage et médiation	6 ECTS	28 périodes
Compétences visées / Objectifs		Contenu	
<p>Le cours s'appuie sur l'idée de médiation paysagère et sur des exemples concrets de dispositifs, pour analyser le paysage dans sa dimension politique, en tant qu'enjeu ou outil de l'action publique.</p>		<p>Le cours s'appuie sur l'idée de médiation pour analyser le paysage dans sa dimension politique, en tant qu'enjeu ou outil de l'action publique. Le terme de médiation est pris ici au sens large, quand le paysage est utilisé intentionnellement comme objet politique et/ou comme outil de mise en relation des acteurs en vue d'un projet territorial et/ou dans le débat autour du projet. Comment parler du paysage ? Comment parler du territoire grâce au paysage ? Que fait-on grâce au paysage ? Que fait-on dire au paysage ?</p> <p>Le cours alterne des études de cas et des apports plus théoriques sur les approches politiques du paysage en mettant l'accent sur les travaux de géographes, sociologues et paysagistes.</p> <p>Les principaux outils de médiations sont analysés à partir d'exemples concrets choisis en Suisse, en France et au Québec, en s'intéressant notamment : aux productions accompagnant des projets, aux dispositifs d'enquêtes et d'entretiens, aux Atlas et Observatoire du paysage, aux démarches participatives, aux expériences associant des artistes...</p>	

MASTER EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Architecture du paysage *version du 26.01.2023*

Objectifs et contenu des cours obligatoires			
Code	Intitulé	Crédits ECTS	Périodes encadrées
T416004	Politiques du paysage	ECTS	28 périodes
Compétences visées / Objectifs		Contenu	

MASTER EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Architecture du paysage version du 26.01.2023

Objectifs et contenu des cours obligatoires			
Code	Intitulé	Crédits ECTS	Périodes encadrées
TMB	Transport et mobilité	3 ECTS	28 périodes
Compétences visées / Objectifs		Contenu	
<p>L'étudiant-e est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les termes techniques de la planification de la mobilité ainsi que ses méthodes et outils; • Comprendre les enjeux globaux et locaux de la mobilité, comme composante des enjeux territoriaux; • Etre capable d'interpréter les paramètres d'évolution de la mobilité et les mécanismes qui l'influencent; • Etre capable de dialoguer avec des ingénieurs en transport dans le cadre de projets territoriaux. 		<ol style="list-style-type: none"> 1. L'histoire des politiques de mobilité 2. La mobilité et son évolution 3. Mobilité et modes de vie 4. Enjeux de la mobilité : climat et environnement 5. Enjeux de la mobilité : encombrement de l'espace public 6. Enjeux de la mobilité : densité et structure urbaine 7. Politiques de mobilité : organiser la mobilité urbaine 8. Politiques de mobilité : gérer le transport individuel motorisé 9. Politiques de mobilité : gérer le stationnement 10. Politiques de mobilité : développer les transports collectifs 11. Politiques de mobilité : développer les modes actifs 12. Aménagement urbain : les voiries 13. Aménagement urbain : les interfaces de transport 	

MASTER EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Architecture du paysage version du 26.01.2023

Objectifs et contenu des cours obligatoires			
Code	Intitulé	Crédits ECTS	Périodes encadrées
URV1	Urbanisme végétal - avancé	3 ECTS	28 périodes
Compétences visées / Objectifs		Contenu	
<p>À la fin de ce cours, l'étudiant-e-s sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interroger les politiques, les stratégies d'évolutions et de transformations du territoire et du paysage au regard de l'histoire des projets d'urbanisme végétal. • Analyser les caractéristiques des couvertures végétales d'un territoire dans une vision spatio-temporelle d'évolutions. • Relier les éléments de conception végétale des projets à des problématiques d'évolutions climatiques et environnementales. • Formuler des hypothèses d'élaborations de problématiques de stratégies végétales à l'échelle territoriale, en considérant les impacts pour les dynamiques du vivant. • Estimer, comparer, argumenter, justifier des stratégies végétales de projet de paysage et/ou d'aménagement d'un grand territoire. • Formaliser et inventer des propositions qui rassemblent les dimensions du vivant, écologiques, associés aux dimensions culturelles, sociales et économiques. • Elaborer une vision synthétique et illustrée de mise en pratique de stratégie dynamique végétal dans un projet de paysage, en utilisant les échelles de représentations appropriées. • Expliciter devant différents publics la prise en compte des éléments d'une dynamique écologique paysagère et stratégie végétale pour un territoire. 		<p>Le cours alterne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des cadrages de projets d'urbanisme végétal, d'histoire des permanences et d'évolution des structures végétales. • Des échanges avec des praticiens concernant des exemples de stratégies végétales et de leurs suivis. • Le suivi en atelier du projet de l'étudiant en approfondissement de paysage spécifiques aux dynamiques du vivant. 	

MASTER EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Architecture du paysage *version du 26.01.23*

Cours obligatoires		Evaluation	
Code	Intitulé	Hors session	En session
AT-APP	Atelier d'approfondissement du proj.de paysage		
AT-DVR/T406275	Atelier de développement régional		
AT-PTP/T406022	Atelier proj. de territoire, proj. de paysage		
CEA	Climat, énergie et aménagement du territoire	-	écrit
CPU	Campagnes et périurbain	oral	-
DAT 1	Droit de l'aménagement du territoire - base	écrit (30%)	oral individuel (70%)
HTP	Histoire et théories du paysage	rapport + oral individuel (4 dernières	-
JPA	Jardins et patrimoine	rapport	-
SIG	SIG appliqué à l'atelier	écrit + oral définit dans cc de AT-APP	-
SPL	Space landscape	contrôle continu : écrits individuels	-
T406014	Méthodologie de l'aménag. et conduite de projet		
T406025	Histoire et théories de l'urbanisme		
T406258	Paysage et médiation		
T416004	Politiques du paysage		
TMB	Transport et mobilité	-	écrit
URV1	Urbanisme végétal - avancé	écrit + oral définit dans cc de AT-APP	-